

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE



Date de révision de la version 1.0 :
10.03.2021

Numéro de FDS :
300000271766

Date de dernière émission : -
Date de première émission : 10.03.2021

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : 5365284 FRAISE
Cust. Matériel : 5365284

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Parfum pour produit de consommation

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie : SAVEURS & PARFUMS INTERNATIONAUX
IFF (CHINE) LIMITÉE
GUANGZHOU ÉCONOMIQUE & TECHNOLOGIQUE
510730 GUANGZHOU
Téléphone : +862082219838
fax : +862082219828
Adresse e-mail de la personne responsable : cs@iff.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger aquatique à long terme (chronique), Cat H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **La prévention:**

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)
n° 1907/2006 **5365284 FRAISE**



Version	Date de révision:	Numéro de FDS:	Date de dernière édition :
1.0	10.03.2021	300000271766	- Date de première édition : 10.03.2021

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.

Réponse:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P391 Recueillir le déversement.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les endroits spécifiés par les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : 138-86-3,
5989-27-5, 5989-54-8, 11059-77-8, 77-83-8, 27939-60-2, 68039-48-5, 68039-49-6,
68737-61-1, 35145-02-9, 36635-35-5, 68084-52-6, 78-70-6, 126-91-0,
105-87-3, 57378-68-4, 71048-82-3

SALICYLATE DE BENZYLE

MÉTHYLPHÉNYLGLYCIDATE D'ÉTHYLE

Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (isomère non spécifié)

Linalol

ACÉTATE DE GÉRANYLE

Delta-Damascone

2.3 Autres dangers

Aucun raisonnablement prévisible.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges**Composants**

Nom chimique	N ° CAS. EC-No. Index-No. Numéro d'enregistrement	Classement	Concentration (% poids/poids)
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	58430-94-7 261-245-9 01-2119972325-34	Chronique aquatique 2; H411 Skin Irrit. 2; H315	>= 30 - < 50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



5365284 FRAISE

Version 1.0 Date de révision: 10.03.2021

Numéro de FDS : 300000271766

Date de dernière édition :
- Date de première édition : 10.03.2021

acétate de benzyle	140-11-4 205-399-7 01-2119638272-42	Chronique aquatique 3ÿ; H412	>= 10 - < 20
limonène	138-86-3 205-341-0 601-029-00-7	Flam. Liquide. 3ÿ; H226 Skin Sens. 1B; H317 Asp. Tox. 1; H304 Chronique aquatique 1ÿ; H410 Skin Irrit. 2ÿ; H315 Aquatique aiguë 1ÿ; H400 Facteur M (Toxicité aquatique aiguë) : 1 Facteur M (Toxicité aquatique chronique) :	>= 1 - < 2,5
butyrate d'éthyle	105-54-4 203-306-4	1 Flam. Liquide. 3ÿ; H226 Eye Irrit. 2A; H319	>= 1 - < 10
hexanoate d'allyle	123-68-2 204-642-4	Toxicité aiguë. 3ÿ; H311 Toxicité aiguë. 3ÿ; H301 Toxicité aiguë. 3ÿ; H331 Chronique aquatique 3ÿ; H412 Aquatique aiguë 1ÿ; H400 Flam. Liquide. 3ÿ; H226 Chronique	>= 1 - < 2,5
Butyrate de 3-méthylbutyle	106-27-4 203-380-8 01-2120762245-55	aquatique 2ÿ; H411	>= 1 - < 2,5
Acétate de ,diméthylphénéthyle	151-05-3 205-781-3 01-2120258394-51-	Irritation cutanée. 2ÿ; H315 Chronique aquatique 3ÿ; H412	>= 1 - < 2,5
salicylate de benzyle	118-58-1 204-262-9 01-2119969442-31	Skin Sens. 1B; H317 Chronique aquatique 3ÿ; H412 Eye Irrit. 2ÿ; H319 Facteur M (Toxicité aquatique aiguë) : 1	>= 1 - < 2,5
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle 77-83-8 201-061-8	01-2119967770-28	Aquatic Chronic 2 ; H411 Skin Sens. 1B; H317 Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 2,5
Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (isomère non spécifié)	27939-60-2 248-742-6	Chronique aquatique 2ÿ; H411 Eye Irrit. 2ÿ; H319 Skin Irrit. 2ÿ; H315 Toxicité aiguë. 4ÿ; H302 Eye Irrit. 2ÿ; H319	>= 1 - < 2,5
acétophénone	98-86-2 202-708-7 606-042-00-1 01-2119533169-37		>= 1 - < 10
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Chronique aquatique 1ÿ;	>= 1 - < 2,5

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)
n° 1907/2006 **5365284 FRAISE**



Version 1.0 Date de révision: 10.03.2021 Numéro de FDS: 300000271766 Date de dernière édition : - Date de première édition : 10.03.2021

	204-881-4 01-2119565113-46, 01-2119555270-46	H410 Aquatique aiguë 1ÿ; H400 Skin Irrit. 2ÿ;	
le linalol	78-70-6 201-134-4 01-2119474016-42	H315 Skin Sens. 1B; H317 Eye Irrit. 2ÿ; H319 Skin Irrit. 2ÿ; H315 Skin Sens. 1;	>= 0,1 - < 1
acétate de géranyle	105-87-3 203-341-5 01-2119973480-35	H317 Chronique aquatique 3ÿ; H412 Toxicité aiguë. 4ÿ; H302 Skin Irrit. 2ÿ; H315 Skin Sens. 1A; H317	>= 0,25 - < 1
[1(E),2]-1-(2,6,6- triméthylcyclohex-3-èn-1-yl)but-2-èn -1-one	57378-68-4 275-156-8 01-2119535122-53	Chronique aquatique 1ÿ; H410 Aquatique aiguë 1ÿ; H400	>= 0,025 - < 0,1

Pour une explication des abréviations, voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Prendre en compte les phrases de danger et de précaution (section 2) Compte.
- Si inhalé : Retirer du site d'exposition à l'air frais et garder au repos. Si la victime est inconsciente, retirez les corps étrangers de la bouche. Si la victime a cessé de respirer, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir un avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau (et au savon). Contacter un médecin si les symptômes persistent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Contacter un médecin si les symptômes persistent.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.

Des risques

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse.

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)
n° 1907/2006 **5365284 FRAISE**



Version 1.0 Date de révision: 10.03.2021

Numéro de FDS : 300000271766

Date de dernière édition :
- Date de première édition : 10.03.2021

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau direct sur du matériel en combustion.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'eau peut être inefficace.

5.3 Conseils aux pompiers

Plus d'informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Précautions

individuelles : Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Un soi un appareil respiratoire autonome est recommandé en cas de déversement important.
Empêcher la propagation sur une large zone (par ex. par confinement ou barrières anti-huile).

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales : Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines et du sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement le déversement. Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive de vapeurs.
Les déversements importants doivent être contenus à l'aide de sable ou de poudre inerte et éliminés conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation excessive de vapeurs concentrées. Suivre bonnes pratiques de fabrication pour l'entretien ménager et l'hygiène personnelle.
Laver toute peau exposée immédiatement après tout contact chimique, avant les pauses et les repas et à la fin de chaque période de travail. Les vêtements et les chaussures contaminés doivent être soigneusement nettoyés avant d'être réutilisés.

Le cas échéant, les procédures utilisées lors de la manipulation de ce matériau doivent également être utilisées lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des produits chimiques résiduels des réservoirs ou d'autres conteneurs, en particulier lorsque de la vapeur ou de l'eau chaude est utilisée, car cela peut augmenter les concentrations de vapeur dans l'air du lieu de travail. Lorsque des produits chimiques sont manipulés à l'air libre, l'accès doit être limité aux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE

Date de révision de la version 1.0: 10.03.2021

Numéro de FDS: 300000271766

Date de dernière émission: -
Date de première émission: 10.03.2021

employés correctement formés.

Maintenez tous les processus chauffés au minimum nécessaire température afin de minimiser les émissions de composés volatils chimiques dans l'air.

Conseils de protection contre incendie et explosion

: Tenir à l'écart des sources d'ignition et des flammes nues.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage: Les contenants doivent être stockés dans un endroit frais, sec et ventilé, à l'écart des sources de chaleur. Gardez les contenants droits et bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Santé potentielle effets	Évaluer
,-diméthylphénéthyl acétate	Ouvriers	Inhalation	Systemique à long terme effets	4,4 mg/m3
Remarques:	Données REACH			
	Ouvriers	Dermique	Systemique à long terme effets	8,33mg/kg pc/jour
Remarques:	Données REACH			
	Ouvriers	Contact avec	Effets locaux	
Remarques:	les yeux Les données de danger disponibles ne permettent pas de dériver une DNEL pour les yeux. effets irritants.			
	Général population	Inhalation	Systemique à long terme effets	2,2 mg/m3
Remarques:	Données REACH			
	Général population	Dermique	Systemique à long terme effets	4,17mg/kg pc/jour
Remarques:	Données REACH			
	Général population	Oral	Systemique à long terme effets	4,17mg/kg pc/jour
Remarques:	Données REACH			
	Général population	Lentilles de contact	Effets locaux	
Remarques:	Les données de danger disponibles ne permettent pas de dériver une DNEL pour les yeux effets irritants.			



Version 1.0 Date de révision :
10.03.2021

Numéro de FDS :
300000271766

Date de dernière édition :
- Date de première édition : 10.03.2021

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Le cas

échéant, utiliser des systèmes fermés pour transférer et traiter ce matériau.

Le cas échéant, isoler les salles de mélange et autres zones où ce matériau est utilisé ou manipulé ouvertement. Maintenir ces zones sous pression d'air négative par rapport au reste de la plante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches, un écran facial ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux en cas de contact avec les yeux.
L'équipement doit être conforme à la norme EN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile :
Traverser le temps > 60 min : 0,38 mm
Épaisseur du gant

Matériel : Caoutchouc nitrile :
Traverser le temps > 10 min : 0,1 mm
Épaisseur du gant

Éviter le contact avec la peau. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 qui en est dérivée. Sachez qu'en utilisation quotidienne, la durabilité d'un gant de protection résistant aux produits chimiques peut être nettement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon la norme EN 374, en raison des nombreuses influences extérieures (par exemple la température). Veuillez respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur des gants. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité et diffère d'un fabricant à l'autre.

Protection respiratoire

: Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et d'autres sources ouvertes d'exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les endroits où ce matériau est pesé ou mesuré ouvertement. De plus, utilisez une ventilation générale par dilution de la zone de travail pour éliminer ou réduire les expositions possibles des travailleurs.

Aucune protection respiratoire n'est requise pendant les opérations normales dans un lieu de travail où les contrôles techniques tels qu'une ventilation adéquate, etc. sont suffisants.

Si les contrôles techniques et les pratiques de travail sécuritaires ne suffisent pas, un respirateur approuvé et bien ajusté avec des cartouches ou des cartouches contre les vapeurs organiques et des filtres à particules doit être utilisé :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE

Date de révision de la version 1.0: 10.03.2021

Numéro de FDS: 300000271766

Date de dernière émission: -
Date de première émission: 10.03.2021

- a) tandis que les contrôles techniques et le travail sécuritaire approprié pratiques et/ou procédures sont mises en œuvre; ou
 b) pendant les procédures de maintenance à court terme lorsque les commandes techniques ne fonctionnent pas normalement ou ne sont pas suffisant; ou
 c) si la concentration normale de vapeur sur le lieu de travail dans le l'air est augmenté en raison de la chaleur ; d) en cas d'urgence ; ou
 e) si les contrôles techniques et les pratiques opérationnelles ne sont pas suffisante pour réduire les concentrations atmosphériques en dessous d'un limite d'exposition professionnelle établie.

Mesures protectives

: Dans la mesure jugée appropriée, mettre en œuvre le pré-placement et une vérification régulière des symptômes et test de spirométrie de la fonction pulmonaire pour les travailleurs régulièrement exposés à ce matériau.
 Dans la mesure jugée appropriée, utilisez un air expérimenté expert en échantillonnage pour identifier et mesurer les produits chimiques volatils qui pourraient être présents dans l'air du lieu de travail pour déterminer expositions potentielles et d'assurer la continuité l'efficacité des contrôles techniques et opérationnels pratiques pour minimiser l'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: conforme à la norme
pH	: non déterminé
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: non déterminé
point de rupture	: 67 °C
	Méthode : coupe fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité / Limite supérieure d'inflammabilité	: non déterminé
Limite d'explosivité inférieure / inférieure limite d'inflammabilité	: non déterminé
Pression de vapeur	: 0,93 hPa Calculé
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité relative	: 0,9210 - 0,9310

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE

Date de révision de la version 1.0: 10.03.2021

Numéro de FDS: 300000271766

Date de dernière émission: -
Date de première émission: 10.03.2021

Densité	: non déterminé
Solubilité dans l'eau	: non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage : n octanol/eau	: non déterminé
température de décomposition	: non déterminé
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Propriétés oxydantes	: non déterminé

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun danger à signaler spécialement.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ne présente aucun danger de réactivité significatif, seul ou au contact avec de l'eau. Éviter tout contact avec des acides forts, alcalins ou oxydants agents.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter : Éviter tout contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:Toxicité orale aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l Durée d'exposition : 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISEDate de révision de la version 1.0 :
10.03.2021Numéro de FDS :
300000271766Date de dernière émission : -
Date de première émission : 10.03.2021Atmosphère d'essai : vapeur
Méthode : Méthode de calculToxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode : Méthode de calcul**Corrosion/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle :**Espèces : Lapin
Délaï d'exposition : 4h
Méthode : patch-test
Résultat : Irritation cutanée**limonène :**Espèces : Lapin
Délaï d'exposition : 24h
Résultat : Irritation cutanée
Substance d'essai : (non dilué)Espèces : humain
Délaï d'exposition : 48h
Méthode : patch-test fermé
Résultat : Pas d'irritation cutanée**Acétate de ,-diméthylphénéthyle :**Espèces : humain
Délaï d'exposition : 48h
Méthode : patch-test fermé
Résultat : Légère irritation de la peauEspèces : Lapin
Délaï d'exposition : 24h
Méthode : Testé conformément à l'annexe V de la directive 67/548/CEE.
Résultat : Irritation cutanée
BPL : non
Remarques : Données REACH**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE



Date de révision de la version 1.0: 10.03.2021

Numéro de FDS: 30000271766

Date de dernière émission: -
Date de première émission: 10.03.2021

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle:

Type d'essai : étude de maximisation
Espèces : humain
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Substance d'essai : 4,0% dans la vaseline

limonène:

Type d'essai : LLNA
Espèces : Souris
Résultat : Provoque une sensibilisation.
Substance d'essai : 22% dans éthanol/DEP (75:25)

Type d'essai : étude de maximisation
Espèces : humain
Résultat : ne provoque aucune sensibilisation
Substance d'essai : 20% dans la vaseline

Acétate de ,-diméthylphénéthyle :

Type d'essai : étude de maximisation
Espèces : humain
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Substance d'essai : 4,0% dans la vaseline

Mutagénicité des cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à doses répétées

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

SECTION 12 : Informations écologiques

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)
n° 1907/2006 **5365284 FRAISE**



Version 1.0 Date de révision: 10.03.2021

Numéro de FDS : 300000271766

Date de dernière édition :
- Date de première édition : 10.03.2021

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle:

Biodégradabilité : Résultat: Peut ne pas être facilement biodégradable
Biodégradation: 74,5 % Méthode: Directive 67/548/
CEE Annexe V, C.4.B.

limonène:

Biodégradabilité : Remarques : Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

limonène:

Bioaccumulation : Remarques : Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques : Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Autres effets indésirables

Produit:

Informations écologiques supplémentaires : Il n'y a pas de données disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux réglementations locales. Evitez de jeter dans les systèmes de drainage et dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE

Date de révision de la version 1.0: 10.03.2021

Numéro de FDS: 300000271766

Date de dernière émission: -
Date de première émission: 10.03.2021

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être déposés dans une déchetterie agréée .
site de manutention pour recyclage ou élimination.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR : ET 3082
IMDG : ET 3082
LE VOILÀ : ET 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
NOUS
(DIPENTÈNE)
IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
NOUS
(DIPENTÈNE)
LE VOILÀ : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
NOUS
(DIPENTÈNE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
LE VOILÀ : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classement : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction des tunnels : (-)
IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code EmS : FA, SF

IATA (fret)

Instruction d'emballage (avion cargo) : 964

Instructions d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Classe 9 - Matières et objets dangereux divers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE

Date de révision de la version 1.0: 10.03.2021

Numéro de FDS: 300000271766

Date de dernière émission: -
Date de première émission: 10.03.2021**IATA_P (Passager)**

Instruction d'emballage (avion de passagers) : 964
Instructions d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Classe 9 - Matières et objets dangereux divers

14.5 Dangers environnementaux**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui (DIPENTÈNE)

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (fret)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La ou les classifications de transport fournies ici sont à titre informatif uniquement et uniquement sur la base des propriétés du matériau non emballé tel qu'il est décrit dans les présentes données de sécurité Feuille. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, la taille des colis et les variations des réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas au produit tel qu'il est fourni.

ARTICLE 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

ARTICLE 16 : Autres informations**Texte intégral des phrases H**

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 : Toxique par contact avec la peau.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)
n° 1907/2006 **5365284 FRAISE**



Version	Date de révision:	Numéro de FDS :	Date de dernière édition :
1.0	10.03.2021	300000271766	- Date de première édition : 10.03.2021

H331	: Toxique en cas d'inhalation.
H400	: Très toxique pour la vie aquatique.
H410	: Très toxique pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Texte intégral des autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour l'essai des matériaux; pc - Poids corporel; CLP - Classification Etiquetage Conditionnement Règlement ; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; LIS - Liste intérieure des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; Numéro CE - Numéro de la Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x% de réponse; ELx - Taux de chargement associé à x% de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse du taux de croissance de x%; SGH - Système général harmonisé; BPL - Bonnes Pratiques de Laboratoire; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - concentration inhibitrice demi-maximale; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales; OMI - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants; CL50 - Concentration létale à 50% d'une population de test; LD50 - Dose létale à 50% d'une population de test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; nsa - Non spécifié ailleurs; NO(A)EC - Concentration sans effet (défavorable) observé; NO(A)EL - Niveau sans effet (néгатif) observé; NOELR - Taux de chargement sans effet observable; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques; (Q)SAR - Relation structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; FDS - Fiche de données de sécurité; SVHC - Substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taïwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis); ONU - Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioac- cumulatif

Plus d'informations

En décembre 2003, l'Institut national pour la sécurité et la santé au travail ("NIOSH") a publié une alerte sur la prévention des maladies pulmonaires chez les travailleurs qui utilisent ou fabriquent des arômes [numéro de publication NIOSH 2004-110].

En août 2004, la United States Flavour and Extract Manufacturers Association (FEMA) a publié un rapport intitulé "Respiratory Safety in the Flavor Manufacturing Workplace".

Ces deux rapports fournissent des recommandations pour réduire l'exposition des employés et pour la surveillance médicale en milieu de travail. Les recommandations contenues dans ces rapports s'appliquent généralement à l'utilisation de tout produit chimique sur le lieu de travail et vous êtes fortement invités à consulter ces deux rapports.

Le rapport publié par la FEMA contient également une liste de produits chimiques "de haute priorité". Si l'un de ces

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

5365284 FRAISE

Version	Date de révision:	Numéro de FDSy:	Date de dernière émission: -
1.0	10.03.2021	300000271766	Date de première émission: 10.03.2021

des produits chimiques sont présents dans ce produit à une concentration $\geq 1,0\%$ en raison d'un ajout intentionnel par IFF, le ou les produits chimiques seront identifiés dans cette fiche de données de sécurité.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les propriétés du matériau connues d'IFF au moment de la publication de la fiche technique. Les données de sécurité fiche est destinée à fournir des informations pour une évaluation de la santé et de la sécurité du matériau et du circonstances dans lesquelles il est emballé, stocké ou appliqué sur le lieu de travail. Pour une telle sécurité évaluation International Flavors & Fragrances décline toute responsabilité. Ce document n'est pas destinés à des fins d'assurance qualité.

Classement du mélange :

Irritation cutanée. 2	H315
Sensation de peau 1	H317
Chronique aquatique 2	H411

Procédure de classement :

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération sûrs et ne doit pas être considéré comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valable pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

REG_EU / FR